CONVENTION ET RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DU MINIBUS



8 places

CONTRAT DE LOCATION

Entre : L'Office Municipal des Sports de Belfort, représenté par Madame HUGUENIN Karine en qualité de Présidente.

Et :
L'Association :
Représenté(e) par :
Agissant en qualité de :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Nom du(des) conducteur(s) :
Téléphone :
Mail :

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE BELFORT OMS

CONDITIONS & RÈGLEMENT

Article 1 : Objet de la Convention

Il est convenu que l'OMS mette à disposition de l'emprunteur, un véhicule de type Citroën minibus noir immatriculé **HC-826-EV**, utilisant un carburant gazole.

Toute utilisation de ce véhicule entraîne l'acceptation et le respect des présentes dispositions.

Les départs et retours :

Les départs et retours du véhicule se font impérativement durant les ouvertures de l'OMS **(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13H30 à 18h, sur rendez-vous**).

Article 3 : Obligations de L'Office Municipal des Sports

L'Office Municipal des Sports certifie que :

> Le véhicule est assuré auprès de la compagnie MAIF sous le numéro de contrat 2370830B et bénéficie notamment d'une assistance 0 km.
> Le véhicule est en bon état de marche.
> L'entretien préconisé par le constructeur et le contrôle technique, le cas échéant, ont été effectués et tous les équipements de sécurité sont présents et en parfait état.

L'Office Municipal des Sports déclare qu'à sa connaissance le véhicule ne présente aucun vice ou défaut susceptible de mettre en péril la sécurité du véhicule et de ses occupants.

Article 2 : Obligations de l'Emprunteur

> L'emprunteur est le seul gardien du véhicule jusqu'à sa restitution effective. Lui-même et un éventuel second conducteur inscrit à la convention sont les seules personnes à pouvoir utiliser le véhicule.
> Les conducteurs déclarent posséder les habilitations, permis, capacité juridique et légale pour utiliser le véhicule et être **titulaires de leur permis de conduire depuis plus de 3 ans** et de ne pas faire l'objet d'une suspension ou d'une annulation dudit permis.
> L'emprunteur veille à utiliser le véhicule en bon père de famille, et, notamment, à ne pas être en état d'alcoolémie au volant, ni sous l'emprise de substances illicites.

Il s'engage également à :

> Respecter la réglementation routière en vigueur.
> Conserver en bon état tous documents de bord.
> Rendre le véhicule dans l'état où il l'a reçu conformément à l'état du véhicule annexé.
> Ne pas fumer, manger ou boire dans le véhicule.
> Ne céder, ni à sous-louer le véhicule sans une autorisation de l'OMS.
> Ne pas faire de transports à titre onéreux.
> Ne pas transporter plus de 7 personnes + le chauffeur.
> Ne pas apposer des panneaux publicitaires ou masquer les existants.
> Déclarer à l'OMS tout incident ou sinistre concernant le véhicule.
> L'emprunteur est le seul responsable, à l'exclusion de l'Office Municipal des Sports, de tout dommage que le véhicule pourrait lui occasionner ainsi qu'aux tiers.

Article 4 : éléments financiers

Les conditions financières de mise à disposition du véhicule sont les suivantes :

> La prise en main du véhicule : 20 €
> Tarif par kilomètre effectué : 0.20 €
> Pour les structures non adhérentes de l'OMS, une majoration de 50% sera appliquée.

Le carburant n'est pas inclus dans le prix de la location. L'emprunteur devra en conséquence restituer le véhicule avec le même niveau de carburant conformément à l'état du véhicule. Le véhicule est remis à l'emprunteur contre réception du versement de deux cautions de 1 000 € et de 50 € pour le nettoyage du véhicule si celui-ci n'est pas rendu propre. Ces cautions ne seront rendues qu'après retour et vérification du véhicule.

> En cas de dommage sur le véhicule, l'emprunteur s'engage à dédommager l'Office Municipal des Sports en procédant au remboursement des dommages.

Article 6 : litiges et contentieux

L'utilisateur renonce à tous recours à l'encontre de l'Office Municipal des Sports du fait de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation du véhicule.

Le non-respect des termes du règlement par l'utilisateur entraînera la suspension de la mise à disposition ainsi qu'une éventuelle suspension de prêt du véhicule pour une période à déterminer ; et ce sans aucune possibilité de contestation.

En cas de difficultés dans l'exécution des obligations et des responsabilités figurant à cette présente convention, les parties chercheront avant tout une solution à l'amiable.

Article 5 : contraventions, propreté et accessoires

Toute les infractions entrainant une contravention sanctionnée pendant la durée de la location sera réglée par l'emprunteur. L'emprunteur qui reçoit une contravention ou qui sait avoir commis une infraction devra en avertir l'Office Municipal des Sports lors de la restitution du véhicule.

L'emprunteur s'engage à restituer le véhicule dans un état de propreté au moins égal à celui dans lequel il l'a pris. Un aspirateur sans fil ainsi que des lingettes sont à votre disposition dans les locaux de l'OMS pour garantir la propreté du minibus.

Attention entre autre aux papiers de bonbons et chewing-gum. Ce minibus est non fumeur.

Sont disponibles dans le véhicule : 1 triangle de pré-signalisation, 8 gilets de sécurité, 1 gratte vitre et 1 trousse de secours.

Article 7 : responsabilité concernant les équipements

Le minibus est équipé de 4 roues neige pendant la période hivernale.

LES INTERDICTIONS

- Faire monter plus de 8 personnes dans le bus.
- Transporter du matériel, installer des accessoires (galerie, porte-bagage...)
- Poser des panneaux publicitaires ou de masquer ceux présents.
- Démonter les sièges
- Prêter le véhicule à un tiers
- Boire, fumer ou manger dans le véhicule

LES RECOMMANDATIONS

- Il faut impérativement nous informer si le véhicule est sale ou endommagé.
- Faire le plein avant de rendre le véhicule

MATÉRIEL À DISPOSITION

- 8 Gilets jaunes
- 1 Trousse premier secours
- 1 Raclette
- 1 kit anti crevaison (sous le siège conducteur)

Fait à Belfort le : / /

Signature du représentant de l'OMS :

Signature de l'emprunteur :

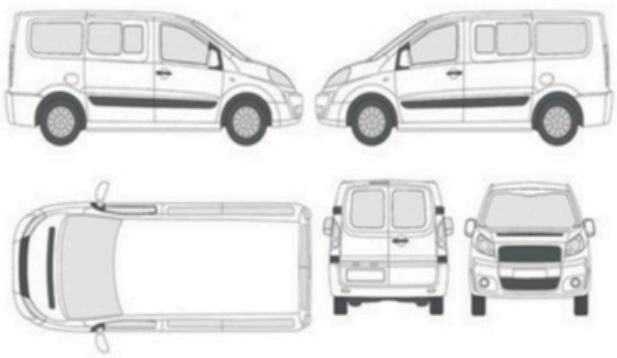
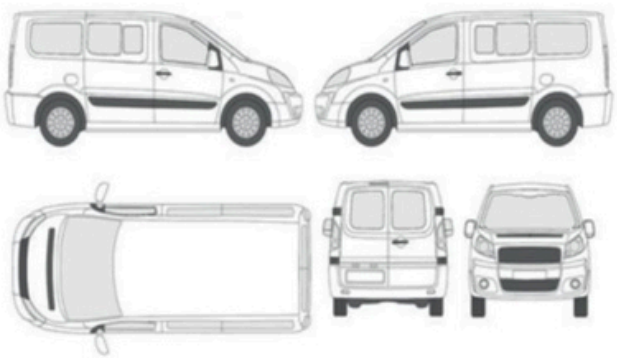
FICHE DE RÉSERVATION

Association :

Période du : / / au / /

Destination :

Objet de la location :

	départ					Retour				
Date	/...../.....		 H			/...../.....		 H		
Kilométrage										
Carburant	0	1/4	2/4	3/4	4/4	0	1/4	2/4	3/4	4/4
Propreté intérieur	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Propreté extérieur	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Observation du minibus										
Signature de la personne en charge de la remise des clés										
Signature de l'emprunteur										